

MUESPACH-LE-HAUT

**Bulletin
d'informations
communales**

Décembre 2013



Les vœux pour l'année à venir

*Que du Cosmos pleuvent sur Terre
Des pensées d'amour
Telles des brassées de fleurs !
Que la Terre notre mère
Soit inondée de lumière !
Que la Vie riche et abondante
Se répande sur ses enfants,
Que les augures soient cléments !
Que s'élèvent des voix
Pour entonner des chants de joie
Qui résonnent à travers les continents,
Que cessent toutes les guerres,
Voilà pour l'année à venir nos prières !*

Jackie Béguin

*Le maire, les adjoints,
les conseillers municipaux et
le personnel communal vous souhaitent à
tous une excellente année 2014,
riche en petits et grands bonheurs.*





Chers Muespachois

Chères Muespachaises du Haut

Ce bulletin vous sera parvenu, je l'espère, avant les fêtes de Noël. Avec notre rédacteur en chef, Serge Springinsfeld, nous nous sommes efforcés à ce que les informations communales de ce deuxième semestre 2013 vous parviennent avant la fin de l'année.

Le dimanche 5 janvier, à partir de 10 heures, aura lieu notre traditionnelle réception de Nouvel An avec la participation de la Concordia de Waldighoffen, avec la remise de diplômes pour les donneurs de sang et la mise à l'honneur de notre citoyenne Suzanne ROTH qui vient de se voir décerner un Bretzel d'or.

La mandature 2008/2014 arrive à son terme. Tous les projets prévus au programme, mais également les imprévus liés aux importants travaux d'assainissement, ont été réalisés ou sont sur le point d'être terminés.

Malheureusement, pour des raisons aussi bien économiques que techniques, au niveau de la commune et de la communauté de communes Ill et Gersbach, la rue de la vallée n'a toujours pas été entamée ; elle le sera vers le milieu du prochain mandat 2014/2020.

Rien ne sert de pleurer sur notre sort si l'Etat et le Conseil général ne subventionnent plus

aussi bien que par le passé ; ce sont plutôt nos entreprises de travaux publics, avec moins de commandes publiques, qui auront du souci à se faire.

La prochaine équipe municipale, forcément très « féminisée », loi oblige, qui sortira des urnes en mars prochain, saura gérer et mener à terme les projets retenus dans l'intérêt général et pour le bien de la communauté villageoise et du développement harmonieux de notre environnement.

En effet, Muespach-le-Haut ayant passé le cap des mille habitants, le prochain conseil municipal sera élu sur des listes de parité hommes-femmes. Le déroulement des élections et les nouveautés du mode de scrutin sont expliqués dans ce bulletin.

Rendez-vous donc le dimanche 5 janvier pour les traditionnels vœux, moment de rencontre conviviale et d'échanges, tout en dégustant les galettes des rois confectionnées par notre ami Patrick Gutzwiller.

Joyeux Noël, bonnes fêtes et à l'année prochaine.

*Votre Maire
André BOHRER*

Séance du 29 juillet 2013

► Urbanisme

Déclarations préalables

- Déposée par Monsieur Jean BOEGLIN, domicilié 21 rue de la gare à Muespach-le-Haut, pour le prolongement d'un abri existant : avis favorable.
- Déposée par Monsieur Jean-Luc BUGATTI domicilié 6 rue des noyers à Muespach-le-Haut, pour l'agrandissement d'une piscine : avis favorable.
- Déposée par Madame Régine RUNSER domiciliée 5 rue du Rabhebel à Muespach-le-Haut, pour la pose de fenêtres et de velux : avis favorable.
- Déposée par Monsieur Nicolas DECROIX domicilié 21 rue du vignoble à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un abri de jardin : avis favorable.

Permis de construire

- Déposé par Monsieur Richard HEYNE, domicilié 4 rue des Landes à Muespach-le-Haut, pour la création d'une véranda : avis favorable.
- Déposé par le GAEC des prés, domicilié à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un silo et d'un hangar : avis favorable.

► Institution d'un droit de préemption urbain : modification de la délibération du 24 mai 2004

Monsieur le Maire rappelle que dans sa volonté de maîtriser l'extension urbaine, d'être informé de toute mutation du patrimoine bâti et non bâti, afin de lutter contre l'insalubrité et d'améliorer la sécurité routière sur le ban communal, la commune de Muespach-le-Haut a instauré un droit de préemption urbain renforcé par délibération du 24 mai 2004. Il rappelle aussi qu'un droit de préemption simple avait déjà été instauré par délibération du 14 septembre 1998.

Il indique que la délibération qui instaure ce droit de préemption urbain renforcé s'applique dans le cadre du plan d'occupation des sols or ce dernier a été transformé en plan local d'urbanisme par délibération du conseil communautaire en date du 20 juin 2013.

Il convient donc simplement de modifier la délibération du 24 mai 2004 en redéfinissant les zones où s'exerce ce droit de préemption urbain.

Le Conseil décide d'instituer un droit de préemption urbain renforcé tel qu'il est présenté sur le plan annexé à la présente délibération, soit toutes les zones urbaines et zones d'urbanisation future telles qu'elles sont définies dans le plan local d'urbanisme approuvé le 20 juin 2013 et désigne la commune de Muespach-le-Haut comme bénéficiaire du droit de préemption urbain sur les immeubles bâtis et non bâtis inclus dans le périmètre d'institution du droit de préemption urbain renforcé.

► Travaux de voirie : rue de la vallée

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Muespach-le-Haut s'est engagée dans un programme de réfection de la couche de roulement de la rue de la vallée pour un montant hors taxes de 14 270 €. L'état de cette rue était tel qu'il a fallu d'abord reboucher les nids de poule avant de pouvoir passer la couche d'enrobé. Ces travaux supplémentaires mais nécessaires se montent à 1 500 € HT, ce qui porte le coût de l'opération à 15 770 € HT alors que l'estimation initiale était de 14 270 HT.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette plus-value et d'honorer la facture d'un montant de 15 770 € HT soit 18 860,92 € TTC, présentée par l'entreprise TP3F de Blotzheim.

► Travaux de voirie : rue Charles de Gaulle - branchement de la fontaine

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Muespach-le-Haut s'est engagée dans un programme de réfection de la rue Charles de Gaulle. Il est apparu nécessaire de raccorder la fontaine de cette rue au réseau.

La facture présentée par l'entreprise SOGEA de Richwiller se monte à 1 242,20 € HT soit 1 485,67 € TTC.

Le Conseil municipal approuve cette facture.

Les travaux du conseil municipal

► Remplacement du parc informatique de l'école élémentaire

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que le parc informatique de l'école élémentaire est obsolète.

Il conviendrait de remplacer quatre ordinateurs. Un devis demandé à la société Comab de Saint-Louis propose de nouveaux ordinateurs pour un montant unitaire hors taxes de 599 HT, soit 716,41 € TTC, somme à laquelle il faudrait rajouter les frais d'installation d'un montant de 175 € HT soit 209,30 € TTC.

Le Conseil municipal approuve cette opération.

► Achat d'un écran d'ordinateur pour le secrétariat de mairie

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que le secrétariat de mairie est actuellement doté d'un écran de 17 pouces. Pour davantage de confort visuel, il propose d'acquérir un écran 22 pouces pour 159 € HT soit 190,16 € TTC.

Le Conseil municipal approuve cet achat et autorise Monsieur le Maire à passer commande du matériel auprès de la société Comab de Saint-Louis.

► Rachat d'un terrain appartenant au SIVU « complexe sportif de Muespach et Muespach-le-Haut »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'à l'origine, le terrain de football synthétique devait se trouver entre les communes de Muespach et Muespach-le-Haut. Le syndicat avait alors acquis le terrain cadastré section 2 n° 125 d'une contenance de 11 892 m² situé sur le ban de la commune de Muespach-le-Haut et classé en zone agricole au prix de 95,28 € par are soit un total de 11 330,77 € auquel il faut rajouter 743,18 € de frais notariaux. Le terrain de football n'ayant pu être implanté à cet endroit, le syndicat se retrouve propriétaire d'un terrain dont il n'a aucune utilité. Monsieur le Maire propose donc de l'acquérir et de l'intégrer dans le patrimoine foncier de la commune de Muespach-le-Haut. Le syndicat avait déjà donné son accord à cette transaction par délibération du 8 février 2011 et décidé de procéder à la cession en la forme administrative.

Le Conseil municipal approuve l'achat du terrain dont il est question.

► Changement de la pompe de la fontaine de la mairie

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il a fallu procéder au changement de la pompe qui alimente la fontaine de la mairie. Cette dépense se monte à 227,05 HT soit 271,55 € TTC.

Le Conseil municipal approuve la facture d'un montant de 227,05 € HT, soit 271,55 € TTC correspondant à l'achat d'une pompe pour la fontaine de la mairie, présentée par la société Litzler d'Oberdorf.

► Groupement de commande : réalisation d'un plan de mise en accessibilité des espaces publics, voirie et bâtiments

Le Conseil municipal approuve la mise en place d'un groupement de commande pour la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics et des bâtiments pour la commune de Muespach-le-Haut, et approuve l'adhésion de la commune de Muespach-le-Haut à ce groupement de commandes. La Communauté de communes Ill et Gersbach fera office de coordinateur de ce groupement de commandes.

► Divers

Monsieur Fernand WIEDER rappelle le problème de l'entrée d'agglomération de la rue de la diligence. En effet, la délimitation entre voirie communale et voirie rurale n'est pas marquée et prête donc à confusion. Le danger est d'autant plus grand que la largeur de cette voie n'est pas propice à la circulation automobile. Les services de la DDT seront saisis de cette question.



Séance du 30 septembre 2013

► Urbanisme

Déclarations d'intention d'aliéner

- Déposée par Monsieur Pierre JAROS, domicilié 14 rue de la vallée à Muespach-le-Haut, pour la vente d'une parcelle non bâtie cadastrée section 3 n° 413/83, d'une contenance de 68 m² à Monsieur Didier STIMPFLING, domicilié 24 rue de Bâle à Muespach-le-Haut : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par Madame et Monsieur Olivier RAMBAUT, domiciliés 23 rue de la vallée à Muespach-le-Haut, pour la vente d'une parcelle bâtie cadastrée section 3 n° 280/90, d'une contenance de 716 m², 23 rue de la vallée à Monsieur Yannick CLAD, domicilié 11 rue du Mont Saint-Odile à Breitenbach : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par Monsieur Benoit CHARRIER, domicilié 6a rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut, pour la vente d'une parcelle bâtie cadastrée section 1 n° 432/6, d'une contenance de 500 m², 6a rue Charles de Gaulle à Monsieur Alexandre HEMMERLIN, domicilié 31 rue des prés à Muespach-le-Haut : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par Monsieur Pascal MUNCH, domicilié 9 rue d'Altkirch à Knoeringue, pour la vente d'une parcelle bâtie cadastrée section 1 n° 404/51, d'une contenance de 1 614 m², 36 rue Charles de Gaulle à Monsieur Alexandre MEDER, domicilié 36 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Déclarations préalables

- Déposée par la SCI Vima, domicilié 33 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, pour la réfection de la toiture : avis favorable.
- Déposée par Monsieur Christian STOFFEL domicilié 14 rue des cigognes à Muespach-le-Haut, pour la construction d'une piscine : avis favorable.
- Déposée par Monsieur André DATTLER domicilié 8 rue des prés à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un abri à bois : avis favorable.
- Déposée par Monsieur Yannick BAUMANN domicilié

4 rue de la gare à Muespach-le-Haut, pour la construction d'une piscine : avis favorable.

► Permis de construire

- Déposé par Monsieur Michael POCOCK, domicilié 56 rue de Hésingue à Buschwiller, pour la construction d'une maison d'habitation au 7 rue des vergers : avis favorable.

► Travaux de voirie : rue de la forge

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Muespach-le-Haut s'est engagée dans un programme de réfection de la rue de la forge. Il s'est avéré que les travaux, du fait de la largeur de cette voie, ont dépassé l'estimation initiale. Il indique qu'il a aussi fallu déplacer un mât d'éclairage public.

Il apparaît donc aujourd'hui nécessaire d'approuver les travaux.

Le Conseil municipal approuve le programme de travaux de la rue de la forge pour un montant HT de 29 905 €, soit 35 766,38 € TTC et autorise Monsieur le Maire à honorer la facture présentée par l'entreprise TP3F de Blotzheim.

► Création d'un vestiaire : inscription de crédits

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que le bureau d'étude DEKRA, en charge du contrôle technique du programme de création d'un vestiaire, nous a fait parvenir le solde de ses honoraires, soit 299 €.

Le Conseil municipal approuve l'inscription d'un crédit de 350 € pour honorer cette facture.

► Achat d'un vidéoprojecteur pour l'école primaire

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'école primaire de Muespach-le-Haut a souhaité s'équiper d'un vidéoprojecteur pour un montant HT de 449 €, soit 537 € TTC. Monsieur le Maire propose d'inscrire la dépense en section d'investissement.

Le Conseil municipal approuve cet achat.

Les travaux du conseil municipal

Monsieur pascal HATSTAT profite de ce point pour signaler que l'Algeco ne dispose pas de connexion internet.

► GERPLAN : mise en valeur d'un calvaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune s'est engagée, à travers le dispositif du GERPLAN, à mettre en valeur le calvaire situé au croisement du Kohlweg et de la rue de Ferrette. Le coût total de cette opération est estimé à 8 830, 65 € HT. Elle peut être subventionnée à hauteur de 40 %, soit 3 532, 26 €. Monsieur le Maire propose d'inscrire la dépense et de solliciter une subvention départementale.

Le Conseil municipal approuve ce programme et sollicite de Monsieur le Président du Conseil général une subvention au titre du GERPLAN Ill et Largue.

► Restauration de l'ancien dépôt de sapeurs-pompiers : approbation du programme et demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune de Muespach-le-Haut a souhaité restaurer l'ancien dépôt des sapeurs-pompiers de la rue Charles de Gaulle.

L'objectif de cette restauration est le maintien d'un petit patrimoine architectural rural tout en permettant de valoriser une ancienne pompe à bras restaurée par l'amicale des sapeurs-pompiers.

Un devis de réparation de la charpente est déjà parvenu en mairie pour un montant de 6 456,60 € HT. Il faudra aussi compter 4 000 € HT pour les menuiseries extérieures ainsi que 2 000 € pour la remise en peinture et les abords (enrobés). Le montant total estimé, hors travaux réalisés en régie ou par des bénévoles, se monte donc à environ 12 500 € HT.

Le Conseil municipal approuve le programme de réfection de l'ancien dépôt des sapeurs-pompiers de la rue Charles de Gaulle et sollicite de Monsieur le Président du Conseil général du Haut-Rhin une subvention au titre des territoires de vie.

► Acceptation d'un remboursement

Madame Denise SCHERMSSER, adjointe en charge des

finances, indique aux membres du Conseil que la dernière facture de fioul de la salle polyvalente, d'un montant de 4 280,86 €, a été réglée sur la comptabilité communale. Or, ce poste de dépense est de la compétence de l'association de gestion de la salle. Le président de cette association propose donc de reverser à la commune de Muespach-le-Haut la somme de 4 280,86 €.

Le Conseil accepte le remboursement de cette somme par l'association de gestion de la salle polyvalente.

► Attribution d'une subvention à l'école maternelle

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que lors de la réunion du 26 novembre 2012, il avait été décidé d'attribuer, dans le cadre des sorties scolaires, une dotation de 10 € par élève de la commune.

Madame Monique PRAUTOIS, directrice de l'école maternelle, vient de nous faire parvenir une demande concernant la sortie à Hunawihir du 17 juin 2013. Cette sortie concernait 29 enfants de la commune.

Le Conseil, considérant l'intérêt de ces sorties pédagogiques, attribue à l'école maternelle une subvention de 290 €.

► Forêt communale : état d'assiette 2015

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'ONF nous a fait parvenir les détails de la campagne de martelage qui se déroulera en 2015. Monsieur le Maire rappelle que l'approbation de l'état d'assiette ne vaut pas autorisation de coupes. Cet état concerne la parcelle 1a, 4a et 4b pour une surface de 8,73 hectares.

Le Conseil approuve l'état d'assiette 2015

► Forêt communale : état prévisionnel des coupes de bois 2014

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'ONF nous a fait parvenir l'état prévisionnel des coupes de bois pour l'exercice 2014.

Il résulte de cet état que, si les coupes devaient se réaliser de façon optimale, les dépenses brutes, hors taxes se monteraient à 16 120 € pour des recettes brutes de 28 558 €. La recette nette serait donc de 5 523 €, une fois déduits les frais de débardage et les honoraires ONF. Cet état prévisionnel estime les coupes pour 2014 à 573 m³ pour le

Les travaux du conseil municipal

bois à façonner.

Le Conseil municipal approuve cet état prévisionnel des coupes de bois pour l'exercice 2014.

► Forêt communale : renouvellement de la certification PEFC

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que la certification PEFC de la forêt communale est arrivée à échéance en 2012 et qu'il convient de la renouveler.

Cette certification représente en quelque sorte une norme qui atteste de la qualité des bois mis en vente par la commune. Le coût de cette certification est de 0,65 € par hectare pour une période de cinq ans.

Le Conseil municipal renouvelle la certification PEFC des forêts communales de la commune de Muespach-le-Haut et prend acte du coût de la certification, à savoir 0,65 € par hectare et 20 € pour l'adhésion, par période de cinq ans.

► École primaire : prise en charge d'un intervenant en allemand

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière année scolaire, la commune a pris en charge deux heures de cours d'allemand à l'école primaire de Muespach-le-Haut. Monsieur Bruno LABORIE a souhaité reconduire l'opération en 2013/2014 dans les mêmes conditions.

Il rappelle que de son côté la commune de Knoeringue adhère de la même manière à ce système en prenant en charge une heure d'allemand, ce qui porte le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire à trois heures.

Le Conseil municipal approuve le recrutement d'un intervenant en allemand pour une durée hebdomadaire de deux heures, pour la durée de l'année scolaire en cours.

► Divers

► Monsieur le Maire indique qu'un devis a été reçu pour la déconnexion de la fosse septique de la salle polyvalente. Dans la mesure où le multi accueil est aussi connecté à cette fosse, Monsieur le Maire propose que la Communauté de communes Ill et Gersbach participe financièrement à l'opération, à hauteur de 30 %. Il charge Monsieur Fernand WIEDER, représentant la commune à la commission assainissement de la CCIG, de présenter cette proposition lors de la prochaine réunion de ladite commission.

► Concernant cette déconnexion, Monsieur Serge SPRINGINSFELD demande s'il ne serait pas possible de « recycler » l'ancienne fosse en la transformant, par un système de récupération des eaux de pluie, en réserve d'eau pour l'arrosage. Monsieur le Maire répond que l'opération n'est pas rentable. Il faudrait en effet faire nettoyer les parois du dégraisseur. Monsieur Claude HEMMERLIN rejoint cette position.

► Monsieur le Maire rappelle que le nouveau réservoir intercommunal implanté à Muespach-le-Haut sera inauguré le samedi 12 octobre 2013.

► Madame Annick WALDT signale qu'à plusieurs reprises, quelqu'un a mis le feu au site de dépôt des déchets verts, et que cette situation indispose de nombreux habitants. Monsieur le Maire répond que la gendarmerie et la brigade verte ont été informées du problème. Monsieur Jean-Paul GROEPELIN ajoute que le problème se résoudra de lui-même avec la fermeture définitive du site et l'ouverture de la déchèterie intercommunale.

► Monsieur Philippe BOEGLIN pose la question de la consultation du zonage d'assainissement qui permet de définir si l'assainissement doit être unitaire ou séparatif. Monsieur le Maire répond que le plan de zonage ne définit que les zones où il y a assainissement collectif ou individuel. En outre, l'assainissement étant de la compétence de la Communauté de communes Ill et Gersbach, c'est à elle qu'il faut s'adresser et non à la commune.

► Madame Denise SCHERMESSER interroge le Conseil afin de savoir si l'on reconduit l'opération de fleurissement hivernal. Le sujet donne lieu à un débat : faut-il remplacer le fleurissement par autre chose comme des bricolages que réaliseraient les enfants de l'école ou par un nouveau type de décoration à imaginer ? Le conseil décide de renoncer à l'opération de fleurissement hivernal.

► Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique que le FC Kappellen a racheté les buts de l'ancien terrain de football.



Séance du 29 octobre 2013

► Urbanisme

Déclarations d'intention d'aliéner

- Déposée par la SARL Sodige, sise 10 place du capitaine Dreyfus à Colmar, pour la vente d'une parcelle non bâtie cadastrée section 1 n° 438/6 et 473/101, lotissement « le Clos des Vergers » 6 rue des vergers, d'une contenance de 580 m² à Madame et Monsieur Raffaele RUSSO, domiciliés 14c rue des romains à Rantzwiller : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Déclarations préalables

- Déposée par Monsieur Raphael MULLER, domicilié 8B rue des noyers à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un car port : avis favorable.

Dans les points divers urbanisme, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que Madame Gislaine BIR, locataire du logement communal du presbytère nous a signalé son départ. Un état des lieux devra être réalisé.

Monsieur Martin STEHLIN, conseiller municipal se charge de ce dossier.

► Projet de création d'un syndicat mixte

Monsieur le Maire rappelle aux membres que suite à la réforme de la carte intercommunale, la Communauté de Communes de Hirsingue va être dissoute au 1^{er} janvier 2014. De ce fait, certaines compétences telles que la collecte des déchets ménagers et assimilés, le fonctionnement de la petite enfance et du centre de loisirs sans hébergement du site de Hirsingue, auparavant exercées par la Communauté de communes de Hirsingue vont être transférées à un syndicat mixte transitoire à créer.

Il s'agit d'un dispositif temporaire destiné à permettre la poursuite des marchés déjà engagés au titre de la collecte des déchets ménagers et assimilés, du fonctionnement du secteur de la petite enfance et du fonctionnement du centre de loisirs sans hébergement. La durée de vie de ce syndicat transitoire est de 3 ans, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016, date à laquelle il sera dissous.

La Communauté de communes Ill et Gersbach est appe-

lée à adhérer à ce syndicat mixte et dans la mesure où la commune de Muespach-le-Haut est membre de cette communauté de communes, le Code général des collectivités territoriales impose qu'elle soit consultée.

Monsieur le Maire propose donc d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de communes Ill et Gersbach au futur syndicat mixte.

Dans la mesure où, de son côté, la Communauté de communes Ill et Gersbach ne s'est pas encore prononcée, il propose de subordonner l'avis favorable de la commune de Muespach-le-Haut à celui à venir de la Communauté de communes Ill et Gersbach.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de communes Ill et Gersbach au futur syndicat mixte transitoire de Hirsingue et environs. Il subordonne cependant son avis favorable à celui à venir de la Communauté de communes Ill et Gersbach.

► Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) : avis de la commune

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que les lois Grenelle I et II de 2009 et 2010 fixent l'objectif de créer une trame verte et bleue et définissent les moyens d'atteindre cet objectif à travers l'élaboration de schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE).

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Fernand WIEDER en sa qualité de représentant de la commune au sein du Syndicat mixte pour le Sundgau (SMS) Ce dernier décrit les moyens et les objectifs de ce document.

Il s'agit d'un schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles. Ce SRCE doit comporter, notamment, un diagnostic du territoire régional et une présentation des enjeux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques à l'échelle régionale, un atlas cartographique représentant les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques terrestres (trame verte) et les cours d'eau importants ou classés (trame bleue) pour la biodiversité. Il s'agit, pour simplifier, de concilier développement du territoire et préservation de la biodiversité. Dans ce cadre, ce SRCE s'impose aux documents d'urbanisme commu-

naux de rang inférieur au schéma de cohérence territoriale (SCOT), qu'il s'agisse de plan d'occupation des sols (POS) ou de plan local d'urbanisme (PLU).

Le projet de SRCE appelle quelques commentaires, notamment en ce qui concerne son impact sur les documents d'urbanisme déjà opposables aux tiers. Dans la mesure où il s'impose aux POS et PLU existants, il est susceptible de remettre en cause les politiques de développement mises en place par les collectivités territoriales. En effet, le projet de SRCE évoque la « compatibilité » des documents d'urbanisme aux prescriptions du SRCE. Cette notion de compatibilité est juridiquement ambiguë. Il conviendrait de préciser et d'affirmer la portée juridique des prescriptions du SRCE : sont-ils opposables aux documents d'urbanisme existants ou ces derniers doivent-ils être conformes au SRCE ?

La seconde observation tient aux imprécisions cartographiques liées au choix de l'échelle des cartes présentes dans le projet. Il est impossible de cerner avec précision les territoires impactés par le SRCE.

La dernière observation tient au financement du dispositif : quelle sera la clé de répartition des dépenses entre l'État, la région et le département, sans compter qu'une application immédiate des prescriptions du SRCE déséquilibrerait immanquablement et fortement le budget départemental ?

Le Conseil municipal émet un avis défavorable au projet de schéma régional de cohérence écologique.

► Construction d'un nouveau local pour la brigade verte : demande de participation de la commune de Hagenthal-le-Bas.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que la commune de Hagenthal-le-Bas, siège d'un poste de la brigade verte, a récemment aménagé de nouveaux locaux pour un montant annoncé de 250 000 € TTC. Pour faire face à cette dépense, la commune de Hagenthal-le-Bas sollicite des communes membres de la brigade verte une subvention, même modérée.

Monsieur le Maire soumet la demande de la commune de Hagenthal-le-Bas aux membres du Conseil.

Le Conseil décide de ne pas donner de suite favorable à la demande de la commune de Hagenthal-le-Bas.

► Travailleurs frontaliers : fin du libre choix de l'assurance maladie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'à compter du 31 mai 2014, les travailleurs frontaliers se verront imposer l'obligation de souscrire au régime d'assurance maladie français et n'auront donc plus le libre choix de recourir à une assurance privée. Un mouvement de protestation est né de cette obligation, Monsieur le Maire propose que le Conseil municipal, à travers une motion, apporte son soutien à ce mouvement.

Le Conseil municipal souhaite la pérennisation du droit d'option au-delà du 31 mai 2014 et sollicite du président de la République le maintien du libre choix de l'assurance maladie des travailleurs frontaliers.

► Divers

► Madame Jacqueline HEMMERLIN et Monsieur Serge MONCHALIN demandent que l'ancien cimetière soit mieux entretenu.

► Madame Annick WALDT fait un compte rendu de la dernière réunion de la commission enfance et jeunesse de la Communauté de communes Ill et Gersbach.

✓ Ainsi, le restaurant scolaire a accueilli quotidiennement, en 2013, 30 enfants sur le site de Steinsoultz et 19 sur celui de Muespach. Elle rappelle que la capacité maximale d'accueil est respectivement de 30 et 20 enfants sur ces deux sites. Cette capacité maximale est donc d'ores et déjà atteinte.

✓ En ce qui concerne l'accueil du soir, le site de Steinsoultz a accueilli 18 enfants et celui de Muespach 6, alors que l'accueil du mercredi a accueilli 14 enfants à Steinsoultz. Les sorties à Europa Park et « chiens de traîneaux » ont connu un beau succès ainsi que les sorties ski puisque 50 enfants se sont inscrits et il y a une liste d'attente. Le bilan de l'accueil de loisirs sans hébergement pour 2013 est positif puisqu'il a accueilli en moyenne 37 enfants par jour, ce qui représente malgré tout une fréquentation légèrement inférieure à celle de 2012.

✓ Les animations d'été ont proposé 41 stages dont 37 ont été maintenus. Le personnel est juste suffisant pour assurer le bon fonctionnement de ces animations.

✓ Le Téléthon aura lieu les 6 et 7 décembre 2013, la commune de Muespach-le-Haut y participera en

Les travaux du conseil municipal

vendant des mannala et en recueillant les dons des habitants. Les dons pourront également être remis à la mairie.

- ✓ Enfin, en ce qui concerne la réforme des rythmes scolaires, un récent sondage montre que 63 % des sondés sont favorables aux cours le mercredi. Les communes devront se prononcer avant Noël.
- Monsieur Stéphane NIGLIS demande s'il ne serait pas possible de rajouter un passage piéton dans la rue du ruisseau, au niveau de l'arrêt de bus. Il est répondu par l'affirmative. La société chargée du traçage sera informée de ces travaux supplémentaires.
- Monsieur Jean-Paul GROEPPÉLIN rappelle que lors de travaux forestiers, une borne a été enlevée et n'a pas été remise en place. Ce problème sera signalé à Monsieur Rémy Kornmann de l'ONF.
- Monsieur Martin STEHLIN demande si l'entreprise SOGEA en charge des travaux d'assainissement a prévu la remise en état des abords de l'ancien terrain de football. Il est répondu par l'affirmative.



Au vu de son état actuel, un lifting s'impose pour l'ancien dépôt des sapeurs-pompiers !

Séance du 25 novembre 2013

► Urbanisme

Déclarations d'intention d'aliéner

- Déposée par Maître Jean-Marc LANG, notaire à Saint-Louis pour le compte de Monsieur Heinrich Wagner, domicilié Talstrasse 23 à Waldshut-Tiengen, pour la vente d'une parcelle bâtie cadastrée section 3 n° 13, 10 rue du vignoble, d'une contenance de 750 m² à Madame Francesca HAEFFLINGER et Monsieur Didier STOLZ, domiciliés 5 rue de la justice à Habsheim : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Déclarations préalables

- Déposée par Monsieur HAGER Claude, domicilié 11a rue de Delle à Muespach-le-Haut, pour la construction d'une piscine : avis favorable.
- Déposée par Intel Énergie pour le compte de Monsieur Laurent SCHMITT, domicilié 11a rue de Delle à Muespach-le-Haut, pour la construction d'une couverture de terrasse de 19,66 m² surmontée d'un dispositif de panneaux photovoltaïques : avis suspendu dans l'attente d'un plan de masse plus précis indiquant les cotes du projet et ses distances aux limites séparatives. Le service instructeur de la Direction départementale des territoires en sera informé.

► Attribution d'une subvention au Conseil de fabrique

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le Conseil de fabrique de l'église paroissiale a entrepris un certain nombre de travaux dans le chœur de l'église (mise en place d'une nouvelle sonorisation) et a aussi participé à la vie du village en organisant son traditionnel repas choucroute. Il propose donc d'attribuer au Conseil de fabrique une subvention de 275 €.

Le Conseil municipal attribue la subvention proposée.

► Attribution d'une subvention à l'association Apalib

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que

la commune a été destinataire d'une demande de subvention émanant de l'APA (association d'aide aux personnes âgées du Haut-Rhin) d'un montant de 1 449 € pour l'année 2014. Le Conseil approuve le principe de cette subvention.

► Locataire du logement communal : demande de remboursement des frais de chauffage

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la locataire du logement communal du presbytère a quitté le logement au 1er novembre 2013. Un état des lieux a été réalisé par Monsieur Martin STEHLIN, conseiller municipal. Cet état des lieux ne montre rien de particulier. Cependant, Monsieur le Maire rappelle que la locataire quitte ce logement suite au décès de son conjoint. La locataire a demandé à la commune de lui racheter le fioul restant dans la cuve, à savoir 1 300 litres. Monsieur le Maire propose de racheter le fioul au prix de 1 066 €.

Le Conseil municipal approuve le remboursement de 1 066 € au locataire du logement communal.

Monsieur Martin STEHLIN pose la question de la relocation de ce logement communal. Il rappelle qu'il a été occupé par les mêmes locataires depuis 1999 et que certaines pièces auraient besoin d'être rafraîchies. Idéalement, il conviendrait aussi d'isoler le grenier afin d'améliorer le confort du logement.

Madame Françoise BROUILLARD rappelle qu'il s'agit d'un grand logement et demande s'il ne serait pas possible d'en créer deux plus petits.

Monsieur le Maire répond que la commune a l'obligation de maintenir un lieu de réunion pour le Conseil de fabrique et que la réalisation de deux logements ne serait possible, avec deux entrées distinctes, que si le local du Conseil de fabrique pouvait être installé dans un autre bâtiment.

► Divers finances

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il a été destinataire de la fiche financière de la commune.

Les travaux du conseil municipal

Cette dernière nous indique que la population de la commune est de 1 019 habitants, mais aussi et surtout que la santé financière de la commune est bonne malgré les nombreux investissements réalisés.

► Modification des rythmes scolaires : position de la commune

Le Conseil municipal est informé de la concertation territoriale menée par la Communauté de communes Ill et Gersbach sur son territoire afin de recueillir les avis des maires, des équipes enseignantes, des conseils d'écoles et des parents quant à la mise en place de la nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires. Il considère qu'il est nécessaire de prendre en compte en priorité le bien-être de l'enfant et de respecter l'équilibre et le rythme de vie des familles.

Du fait des contraintes financières, aussi bien pour les collectivités territoriales que pour les familles, techniques (notamment en matière de locaux, de transports scolaires), humaines (trouver du personnel qualifié pour quelques heures par semaines, taux d'encadrement non réaliste, ...) qui découleront de la mise en place de cette réforme, le Conseil dit que le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires n'est pas applicable en l'état au niveau du territoire de la Communauté de communes Ill et Gersbach et propose le maintien de l'organisation du temps scolaire actuellement en cours, à savoir 24 heures d'enseignement réparties sur quatre jours.



Monsieur le Maire indique que la réforme des rythmes scolaires a été mise en place par décret, ce qui signifie qu'elle est immédiatement applicable. Il ne cache pas aux membres du Conseil que la délibération qui demande le maintien de la semaine de quatre jours n'a que très peu de chances d'aboutir, mais qu'elle exprime, au moins sur le bassin de vie de la Communauté de communes Ill et Gersbach, un désaccord, voire une opposition à cette réforme.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD évoque les diverses hypothèses de l'organisation de la journée d'un écolier si cette réforme devait aboutir :

- *Le statu quo* : hormis les nouveaux horaires, rien ne serait fait ou mis en place par les collectivités,
- La création d'activités nouvelles : avec nécessairement des investissements tant en matière de moyens financiers que de moyens humains, investissements dont il restera à déterminer le financement (deniers publics ou participation des parents?),
- L'extension des plages horaires du périscolaire : ce qui serait la solution la plus pertinente.

► Divers

- Monsieur Fernand WIEDER indique que la chaudière de la maison forestière a dû être remplacée dans l'urgence. Le syndicat forestier a décidé, plutôt que de réaliser un emprunt pour ces travaux, de demander une participation aux communes membres.
- Monsieur Philippe BOEGLIN indique que certaines têtes de buse de fossés sont bouchées et s'enquiert du rôle de l'association foncière dans ce type de travaux.
- Madame Denise SCHERMESSER indique qu'elle a été saisie par une habitante de la rue des vergers, lotissement Le Clos des vergers, à propos du déneigement de cette voie. Il est répondu que cette voie n'est pas encore incorporée au domaine routier communal. La deuxième couche d'enrobé n'ayant pas encore été posée par le lotisseur, les nombreux regards représentent autant d'obstacles pour la lame du chasse neige. Il est donc impossible de déneiger. Cependant, il est indiqué que l'ouvrier communal épand du sel de déneigement sur cette voie afin de la rendre praticable.
- Monsieur Serge SPRINGINSFELD fait un compte rendu de la dernière réunion du SIAC. Le principal point concerne le projet d'isolation thermique de la partie ancienne du COSEC.

► Pour joindre le secrétariat de mairie

Par courrier :

Mairie de Muespach-le-Haut

1 rue de Delle

68640 Muespach-le-Haut

Par téléphone :

03 89 68 60 26

Par fax :

03 89 68 78 64

Par courrier électronique :

mairie.muespachle-haut@wanadoo.fr

Le site internet de la commune :

www.muespach-le-haut.fr



► Fonctionnement du secrétariat de mairie

Accueil du public

Monsieur Gilbert SORROLDONI, Secrétaire de Mairie, reçoit le public

- Le mardi de 15 h à 18 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Le jeudi de 15 h à 18 h.

► Guide des démarches administratives :

Pour vous aider dans vos démarches administratives :

Un n° de téléphone : 3939

Une adresse web : www.service-public.fr

► Muespach-le-Haut sur la toile !

Retrouvez aussi ce bulletin communal intégralement en couleur, ainsi que toutes les dernières actualités sur le site web de la commune, à l'adresse :

www.muespach-le-haut.fr

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour améliorer le site et à profiter des services offerts, notamment à la rubrique «Je cherche/Je propose».

► Site des déchets verts

En dépit de nombreux rappels, nous constatons quotidiennement de nombreuses incivilités sur le site de déchets verts.

Nous rappelons que ce site n'est destiné à recevoir que des déchets végétaux (gazon, taille de haie, branches). Tous les autres types de déchets y sont interdits.

Il est de même strictement interdit d'y déposer des gravats (briques, béton, plâtre, jardinières et pots de fleurs).

Spéciale jumelage

Dans le cadre du jumelage entre Muespach-le-Haut et Benquet (Landes) et du principe d'une rencontre tous les trois ans instauré il y a quelque temps, c'était cette fois à notre tour de recevoir nos amis landais. Selon qu'ils avaient fait le voyage en voiture, en train ou en avion, les arrivées s'étaient échelonnées depuis quelques jours.

Le mardi soir, jour de l'arrivée officielle, Alsaciens et Landais étaient conviés au club-house du FC Muespach pour le pot de bienvenue. Ce fut bien entendu un très grand plaisir pour tous de se retrouver dans une ambiance très décontractée.

Les orateurs de service – André BOHRER et Pierre MALLET, respectivement maires de Muespach-le-Haut et de Benquet, ainsi que Bernard LEGENDRE, président des Amis des Landes – eurent la bonne idée de ne pas trop prolonger l'exercice, si bien que tout le monde put assez rapidement apprécier le kougelhopf et le petit vin blanc ou la bière bien rafraîchissante.



Le mercredi était laissé à la discrétion des familles d'accueil. Notre région regorge de trésors qui ne demandent qu'à être (re)découverts ! Ou peut-être a-t-on simplement mis à profit ce temps pour passer au frais en échangeant des souvenirs ou quelques ragots ?



Spéciale jumelage

Le traditionnel banquet eut lieu le jeudi. A l'issue de la grand-messe, tout le monde se retrouva pour sacrifier une fois encore au rite de l'apéritif dans la salle communale. Il s'avéra que le petit vin blanc landais au pétillant si surprenant a priori s'accordait très bien avec le kougelhopf alsacien. L'après-midi se termina en chanson, comment pourrait-il en être autrement ! Le meilleur indice, sans doute, pour une ambiance réussie.



Spéciale jumelage



Le vendredi matin, tout ce beau monde embarquait à bord de deux autocars pour une excursion qui devait nous emmener en Moselle pour une visite des cristalleries Vallerysthal à Trois-Fontaines. L'après-midi était prévue la visite du plan incliné de Saint-Louis – Arzwiller. Malheureusement, suite à l'accident qui s'était produit quelques semaines auparavant, le plan d'eau était hors service et la visite se limita à une fort agréable promenade en bateau sur le bief amont du canal.



Spéciale jumelage

La journée se termina de bien agréable manière au club-house du FC Muespach où les pompiers régalerent tout le monde avec leurs succulentes tartes flambées. Une fois encore, nos amis landais nous firent une démonstration de leurs talents vocaux ; un exercice dans lequel nous ne pouvons certes pas rivaliser pour le moment mais André BOHRER promet de prendre la chose en main et de faire en sorte que les Alsaciens puissent faire au moins bonne figure lors de prochaines retrouvailles... Affaire à suivre !



Les Benquetois reprirent la route du Sud-Ouest le samedi matin. La prochaine rencontre aura exceptionnellement lieu en 2014, dans les Landes, où se dérouleront, le 24 août, les festivités du 75^e anniversaire de l'évacuation.

► Déclaration d'arrivée et de départ en mairie

Quotidiennement, le secrétariat de mairie est appelé à délivrer des documents administratifs faisant apparaître l'adresse et l'état civil du demandeur et ce dans tous les domaines de la vie courante : justificatif de domicile, demande de cartes d'identité, légalisation de signatures, certificat de vie, caisse d'allocations familiales, carte grise, etc...

Cette délivrance ne peut se faire que si vous êtes régulièrement inscrit auprès du secrétariat de mairie.

Il est donc important que vous signaliez votre arrivée dans la commune ou votre départ. Cette formalité simplifiera considérablement vos démarches administratives.

► Élections en 2014

Deux scrutins auront lieu en 2014 :

- Les 23 et 30 mars : élections municipales
- Le 25 mai : élections européennes

► Opération «Brioche» au profit de l'A.P.E.I.

276 brioches ont été vendues cette année, pour un montant de 1 364 €. Merci à tous les généreux donateurs ainsi qu'aux vendeuses bénévoles.

«Par les dons de cette opération "Brioche", vous nous permettez d'améliorer le cadre de vie des personnes défavorisées accueillies dans nos structures.

Au nom des résidants, des usagers de nos services, de l'ensemble du personnel, des membres bénévoles du Conseil d'Administration, nous vous remercions très chaleureusement.»

Fernand HEINIS - Président de l'A.P.E.I.

► Recensement militaire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie.

Cette obligation est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire et donne lieu à la délivrance d'une attestation de recensement.

Cette attestation sera exigée lors de l'inscription aux examens ou concours organisés par l'État ou pour l'inscription aux cours de conduite accompagnée et au permis de conduire.

En résumé, vous aurez seize ans :

- en janvier, février, mars : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de mars,
- en avril, mai, juin : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de juin,
- en juillet, août, septembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de septembre,
- en octobre, novembre, décembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de décembre.

Cette inscription n'a aucun caractère automatique, vous devez faire la démarche de vous présenter en mairie.

► Liste électorale

Les inscriptions sur la liste électorale de la commune procèdent d'une démarche volontaire, il n'y a donc aucun caractère d'automaticité. Si vous venez d'emménager, il est possible de vous inscrire en mairie.

Une permanence sera organisée le lundi 31 décembre de 9 heures à 11 heures afin de recevoir les inscriptions.

► Téléthon 2013

Le téléthon 2013 a permis de collecter la somme de 817,50 € à Muespach-le-Haut.

Merci à tous les donateurs, ainsi qu'aux personnes qui ont assuré la vente de manalas tout au long de la matinée.

► Stationnement sur les trottoirs

Règle aussi essentielle que peu respectée: **l'arrêt ou le stationnement sur le trottoir ou à cheval sur le trottoir sont strictement interdits (sauf signalisation spécifique l'autorisant).**

Le trottoir est considéré comme une voie spécialisée pour piétons. Donc de même qu'il est interdit de rouler, s'arrêter, stationner sur une bande cyclable, il est interdit de poser une roue sur le trottoir !

Attention cependant, on peut rouler dessus pour le traverser, par exemple pour rentrer dans une propriété privée ou un parking.

Les mamans et leurs enfants en poussettes, les écoliers et collégiens, les personnes âgées, les promeneurs et les personnes à mobilité réduite vous remercient.



► Le nouveau permis de conduire

Le nouveau modèle de permis de conduire sécurisé est délivré depuis le 16 septembre 2013.

Ce permis de conduire, au format «carte de crédit», comprend :

- une photographie,
- les mentions liées à l'état-civil et aux droits à conduire du conducteur,
- une puce électronique (elle contient uniquement les informations visibles sur le titre, ni empreintes digitales, ni capital de points, ni historique des PV),
- une bande de lecture optique.

Ce nouveau modèle doit être renouvelé tous les 15 ans pour les catégories A et B. Il s'agit d'un simple renouvellement administratif (mise à jour de l'adresse et de la photographie d'identité), sans visite médicale ou examen pratique, à l'exception des situations particulières.

Les conducteurs détenteurs des anciens modèles de permis (les permis roses cartonnés) sont dans l'obligation de les renouveler avant le 19 janvier 2033. Attention : la reprise des anciens titres n'interviendra pas avant 2015. Par contre, les permis de conduire délivrés entre le 19 janvier et le 16 septembre 2013 seront remplacés en priorité en 2014.

Cette réforme s'inscrit dans le cadre d'une directive européenne de 2006 concernant les permis de conduire délivrés dans les pays de l'Union européenne (UE). Depuis le 19 janvier 2013, les catégories de permis de conduire et les règles d'obtention des permis ont en effet été harmonisées dans tous les pays de l'UE.



Le nouveau modèle de permis de conduire (spécimen)

► Caritas Alsace

Caritas Alsace et Terracycle mènent actuellement un programme de collecte de stylos usagés (à l'exception des crayons de papier).

Sont collectés :

- ✓ Stylos à bille,
- ✓ Feutres,
- ✓ Porte-mines,
- ✓ Effaceurs,
- ✓ Marqueurs,
- ✓ Surligneurs,
- ✓ Correcteurs en tube ou en souris.

Vous pouvez déposer tous ces objets en mairie.

Cap sur les prochaines élections municipales

Modifications apportées par la loi du 17 mai 2013 dans les communes de plus de 1 000 habitants

Près de 36 800 villages et villes de France élisent leur conseil municipal tous les 6 ans. Les prochaines élections municipales sont fixées aux 23 et 30 mars 2014.

▶ Qu'est-ce que le scrutin de liste paritaire ?

Désormais, toutes les communes de plus de 1 000 habitants élisent leur conseil municipal « au scrutin de liste paritaire ».

Les candidats doivent obligatoirement constituer une liste. Cette liste doit être complète, c'est-à-dire avoir autant de candidats qu'il y a de membres au conseil municipal. Cette liste doit respecter la parité, c'est-à-dire l'alternance des sexes.

L'ordre des candidats sur la liste est déterminant pour leur élection éventuelle, élection qui dépend du nombre de voix obtenues par chaque liste.

En effet, vous ne pouvez pas rayer, remplacer, déplacer, rajouter un ou plusieurs noms. Un bulletin de vote modifié est déclaré nul.

Les candidats sur une liste doivent s'inscrire à la sous-préfecture ou la préfecture au plus tard le jeudi 6 mars 2014 pour le 1^{er} tour et le mardi 25 mars 2014 pour le 2^e tour.

▶ Qui sera élu au conseil municipal ?

Si une liste obtient la majorité absolue des voix exprimées dès le 1^{er} tour (23 mars), les élections sont terminées. Si aucune liste n'a cette majorité absolue (c'est-à-dire la moitié des voix exprimées plus une), il y a un 2^e tour le 30 mars.

Si au 1^{er} tour, une liste a la majorité absolue des voix exprimées, elle obtient d'abord la moitié des sièges du conseil municipal. L'autre moitié des sièges est répartie entre toutes les listes qui ont au moins 5 % des voix. Cette répartition est faite en proportion du nombre de voix obtenues par chaque liste.

Si au 1^{er} tour, aucune liste n'obtient la majorité absolue des voix exprimées, il y a un 2^e tour. Des listes peuvent fusionner. La liste arrivée en tête a d'abord la moitié des sièges, quel que soit le nombre de voix obtenues. L'autre moitié des sièges est répartie comme indiqué précédemment pour le 1^{er} tour.

Conclusion : la liste gagnante, que ce soit au 1^{er} ou au 2^e tour, a donc la majorité des sièges, mais l'opposition est également présente au conseil municipal.

Les sièges sont toujours attribués aux candidats dans l'ordre de présentation de leur liste.

▶ Quelle nouveauté pour les adjoints ?

Le conseil municipal continue à élire le maire puis les adjoints. Mais pour garantir aux femmes l'accès aux postes d'adjoints, ceux-ci ne sont plus élus individuellement, mais en bloc, sur la liste présentée par le maire.

Sur la liste, l'écart entre hommes et femmes ne peut pas être supérieur à 1. Mais la stricte alternance n'est pas obligatoire.

C'est le conseil municipal qui fixe le nombre d'adjoints. Mais le maximum, c'est 30 % de l'effectif du Conseil.

▶ Qui sera membre du conseil de la communauté ?

A noter que le conseil de la communauté devient le conseil communautaire et que ses membres deviennent des conseillers communautaires.

Jusqu'à présent, les représentants de la commune dans le conseil de la communauté étaient désignés par le conseil municipal.

Désormais, ils sont élus en même temps et sur le même bulletin que les conseillers municipaux. Avec la même obligation de parité.

Sur le même bulletin de vote, vous aurez donc deux listes :

- ▶ la liste des candidats à l'élection municipale
- ▶ la liste des candidats au conseil communautaire. Ces candidats doivent être issus de la liste pour l'élection municipale.

Vous allez donc voter à la fois pour le conseil municipal et pour le conseil communautaire. La répartition des sièges étant faite en proportion du nombre de voix obtenues par chaque liste en présence, les conseillers communautaires seront issus des listes majoritaires et des listes d'opposition dans les communes.

Article rédigé par

L'Association des Maires du Haut-Rhin

Relais Assistantes maternelles

► Qu'est ce que le Relais Assistantes Maternelles ?

C'est un service public gratuit subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Général, la Mutualité Sociale Agricole et financé par les collectivités territoriales, soit la communauté de communes Ill et Gersbach.

Les Relais Assistantes maternelles (RAM) ont été créés en 1989 par la CNAF (Caisse nationale d'allocations familiales). Ils ont pour objectifs de valoriser la garde familiale et de faciliter l'emploi d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile par le parent employeur.

Le RAM de Muespach-le-Haut est ouvert depuis janvier 2006.

Ce service s'adresse aux assistantes maternelles agréées, aux gardes à domicile et aux parents qui sont à la recherche d'un mode de garde familial mais le RAM n'est pas un mode de garde.

C'est :

- Un lieu de gestion de l'offre et de la demande de garde d'enfants,
- Un lieu d'information et de conseil,
- Un lieu de formation et de documentation,
- Un lieu de rencontres, d'échanges et d'écoute,
- Un réseau de services

Le Relais Parents Assistantes maternelles est là pour vous.

Sa mission est de vous informer, de vous conseiller, de vous écouter.

► Et pourquoi ne pas devenir assistante maternelle agréée ?

La CCIG compte près de 80 assistantes maternelles agréées. Pourtant il en manque encore. Alors si vous souhaitez travailler à la maison, si vous aimez travailler avec les enfants, si vous souhaitez vous occuper de vos enfants tout en travaillant, pourquoi ne pas envisager de devenir assistante maternelle agréée ?

Si vous vous occupez déjà d'enfants mais que vous n'êtes pas déclarée : l'agrément vous permet de ne plus travailler au noir, et ainsi sortir de l'illégalité. Mais il vous permet également d'avoir un contrat de travail, une couverture sociale (sécurité sociale et mutuelle), de cotiser pour votre retraite. La formation est financée par le Conseil général et donc gratuite pour vous.

Si vous ne gardez pas encore d'enfants et que vous souhaitez démarrer dans un métier de la petite enfance, ce métier vous permettra de concilier vie familiale et vie professionnelle. Vous aurez une formation gratuite ainsi que la possibilité de faire de la formation continue.

N'hésitez pas à contacter le RAM pour connaître les démarches à suivre pour obtenir l'agrément ou pour toute autre information.

**Relais Assistantes maternelles l'Ill aux Trésors,
2 rue du stade à Muespach-le-Haut**

Tél : 03.89.68.65.43

Fax : 03.89.68.64.30

Email : ram@illetgersbach.fr

Permanences d'accueil au public :

- Mardi : 13h - 17h30,
- Jeudi : 13h - 17h30
- Vendredi : 7h30 - 11h30

Permanences téléphoniques :

- Lundi : 8h - 12h / 13h - 17h30
- Mercredi : 8h - 12h

Temps d'accueil collectif :

- Mardi & jeudi matin

Naissances

Nathanaël NAEGELY - le 31 janvier à Altkirch
8a rue des noyers

Maxime NOEPPÉL - le 11 février à Saint-Louis
44 rue de Bâle

Soan RICHERT - le 24 février à Altkirch
24 rue Saint-Georges

Alicia DUSSOURT - le 11 avril à Altkirch
14 rue de la diligence

Benjamin MEYER - le 17 mai à Altkirch
9a rue de la forge

Léa MOSER - le 17 août à Saint-Louis
22 rue des vergers

Arthur TROMMER - le 31 août à Mulhouse
2 rue du bosquet

Lucie MCEVOY - le 10 octobre à Saint-Louis
13a rue de la diligence

Clémentine REY - le 25 octobre à Saint-Louis
24 rue de la vallée

Mayron URANIE - le 19 novembre à Saint-Louis
14a rue de Bâle



Mariages

Martin HOUSENCROFT et Mireille MATHIER
le 2 mars à Muespach-le-Haut

Emmanuel BISEL et Nicole MICHELIZZA
le 22 juin à Muespach-le-Haut

Jonathan RYCHEN et Jasmin Débora GSELL
le 4 août à Muespach-le-Haut

Décès

Monsieur Aimé BIR
le 14 août

Monsieur Marcel GROELLY
le 13 octobre

Monsieur Alain LEMAIRE
le 16 novembre

Madame Marthe WIEDMER
le 19 novembre

Monsieur Roger RUNSER
le 29 novembre

Monsieur Hubert LUTTRINGER
le 3 décembre

Les grands anniversaires

Le 19 janvier	Madame HEMMERLIN Marie	91 ans
Le 19 janvier	Madame WIEDMER Anne	85 ans
Le 2 mars	Monsieur HEMMERLIN Charles	83 ans
Le 26 mars	Monsieur GUTZWILLER René	81 ans
Le 7 avril	Madame KURTZEMANN Yvette	80 ans
Le 10 avril	Monsieur METZGER Charles	84 ans
Le 12 avril	Madame GOEPFERT Alice	88 ans
Le 13 avril	Madame JAROS Georgette	81 ans
Le 25 avril	Monsieur WIEDMER Pierre	83 ans
Le 6 mai	Madame GROEPELIN Marie	87 ans
Le 13 mai	Madame VINCENT Irène	87 ans
Le 22 mai	Madame HATSTATT Yvonne	85 ans
Le 25 mai	Madame GRAFF Marthe	81 ans
Le 29 mai	Madame BILGER Jeanne	89 ans
Le 5 juin	Madame METZGER Jeannette	86 ans
Le 19 juin	Madame KREBS Ernestine	83 ans
Le 26 juin	Madame BEGUIN Jacqueline	85 ans
Le 27 juin	Madame HUMMEL Jeannette	81 ans
Le 8 juillet	Monsieur GOEPFERT Lucien	80 ans
Le 16 juillet	Madame SPINNHIRNY Madeleine	86 ans
Le 7 août	Madame GROELL Mathilde	89 ans
Le 8 août	Madame MAILLOT Madeleine	80 ans
Le 12 août	Madame SPINNHIRNY Lucie	86 ans
Le 24 août	Madame HELL Jeanne	91 ans
Le 20 septembre	Monsieur GRAFF Pierre	87 ans
Le 28 septembre	Monsieur SCHOLLER Louis	90 ans
Le 2 octobre	Madame BOHRER Marthe	95 ans
Le 5 octobre	Monsieur STEHLIN Fernand	82 ans
Le 7 octobre	Madame SCHLEGEL Yvonne	82 ans
Le 13 octobre	Madame DAVAL Louise	89 ans
Le 28 octobre	Madame RIFF Marie	89 ans
Le 9 novembre	Madame HAEFFLINGER Alice	86 ans
Le 16 novembre	Monsieur GOEPFERT Robert	90 ans
Le 11 décembre	Madame HEMMERLIN Odile	89 ans

JE PARTAGE MA FACTURE, JE COVOITURE !



www.covoiturage-sundgau.fr

QUE VOUS SOYEZ CONDUCTEUR OU PASSAGER, UNE VOITURE PARTAGÉE C'EST :

DES ECONOMIES RÉALISÉES !

Vous divisez vos frais d'essence, de péage et de stationnement par 2 ou 3 voire plus!

UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ !

Vous contribuez à réduire les nuisances liées à l'automobile : émissions de gaz à effet de serre, bruit, embouteillages...

DES RENCONTRES ASSURÉES !

Vous voyagez accompagné dans une perspective d'entraide et de convivialité

Pour vos trajets réguliers ou occasionnels, dans le Sundgau et au-delà, rendez-vous sur le site de covoiturage en ligne du Sundgau : www.covoiturage-sundgau.fr



Syndicat Mineur
pour le Sundgau



Conseil Général
Haut-Rhin
L'Acteur de votre quotidien

LE COVOITURAGE DANS LE SUNDGAU, COMMENT ÇA MARCHE ?

ETAPE 1

Je m'inscris gratuitement sur le site www.covoiturage-sundgau.fr

ETAPE 2

Je propose un trajet et je consulte les offres correspondant à mes critères sur une carte

ETAPE 3

Je me mets en relation avec le(s) covoitureur(s) de mon choix.

LES PARKINGS DE COVOITURAGE DANS LE SUNDGAU

Pour faciliter l'organisation de vos trajets, de nombreux **parkings sécurisés et gratuits** ont été spécialement aménagés pour la pratique du covoiturage dans le Sundgau. Leur localisation exacte peut être visualisée sur le site internet : www.covoiturage-sundgau.fr



Vous trouverez également sur le site internet toutes les informations utiles à la pratique du covoiturage : assurances, fiscalité, partage des frais, calculette écologique, transports en communs dans le Sundgau etc...

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Syndicat Mixte pour le Sundgau par téléphone au 03 89 25 49 82 ou par email à l'adresse pays.sundgau@wanadoo.fr



RÉNOVER SON LOGEMENT DEVIENT AUJOURD'HUI PLUS FACILE ET MOINS CHER

Pour changer sa chaudière, installer des fenêtres à double vitrage, isoler sa toiture, son sol ou ses murs, un dispositif complet d'accompagnement et d'aides financières, dont deux nouvelles primes, est aujourd'hui disponible pour les propriétaires. Le plan de rénovation énergétique de l'habitat, lancé en septembre, permet d'être mieux informé, de bénéficier de financements adaptés à sa situation et de faire d'importantes économies d'énergie.

À chaque situation sa solution

L'objectif du Gouvernement est de soutenir les propriétaires dans leur démarche et de faciliter leur prise de décision, quelle que soit leur situation. Disponibles jusqu'à fin 2014, deux nouvelles primes pourront être directement versées à plus de deux tiers des ménages qui entreprennent des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. Ces primes viennent se combiner aux dispositifs de financement existants et les renforcer : Éco-PTZ, crédit d'impôt développement durable, subvention spécifique réservée aux ménages modestes... Ainsi, aides, prêts et subventions, même locales, peuvent s'additionner pour financer une part importante des travaux : jusqu'à 80 % ! L'accompagnement personnalisé, grâce à la mise en place d'un numéro unique et du réseau rénovation info service, rend le dispositif d'aide plus simple d'accès et plus efficace.

Le montant des aides dépend de la nature des travaux, du type de logement, de la composition du ménage et de ses revenus. Pour en profiter, les propriétaires sont invités à contacter le numéro de téléphone unique : **0810 140 240 (n°azur, prix d'un appel local) ou le site Internet : renovation-info-service.gouv.fr.**

Un numéro national unique :
0810 140 240
(PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE)

Si c'était vous...

Ali et Nadia voudraient changer leur vieux chauffage et isoler enfin leurs fenêtres.

Couple avec un enfant, Ali et Nadia sont propriétaires d'un appartement en Savoie.

Leurs revenus annuels s'élèvent à **38 000 €**. Pour installer une chaudière à condensation et poser des fenêtres à double vitrage, le coût des travaux est estimé à **10 700 €**. Les aides publiques dont ils vont pouvoir bénéficier s'élèvent au total à **3 400 €**, soit 31 % du montant de leurs travaux.

Il reste à leur charge **7 300 €**, qui pourront être financés par un emprunt bancaire d'une durée de 10 ans, soit un remboursement de moins de 80 € par mois. **Dès la première année suivant les travaux, ils verront leur facture de chauffage et d'eau chaude baisser d'environ 35 %.**

Rénover 500 000 logements par an : économie et emplois

La rénovation énergétique des logements est une des priorités du gouvernement pour faire des économies d'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le bâtiment est, après les transports, la deuxième source de pollution en France. L'objectif est de rénover 500 000 logements par an d'ici à 2017 et de faire baisser la consommation d'énergie de 38 % à l'horizon 2020 dans le secteur du bâtiment. Enfin, ce plan pourra permettre de créer, ou de pérenniser, 75 000 emplois non délocalisables.



MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE



« Familles à Energie Positive », le défi qui donne envie de faire des économies d'énergie !

Cette année, l'Alsace se lance dans le défi « Familles à énergie positive » dont l'objectif est d'appliquer le protocole de Kyoto à l'échelle du grand public.

Familles à Energie Positive : qu'est-ce que c'est ?

« Familles à Energie Positive » est un défi d'économies d'énergie qui se déroule du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} avril 2014. La mission des familles participantes consiste à réduire leur consommation d'énergie d'au moins 8%, uniquement en modifiant quelques habitudes quotidiennes, sans perdre de confort.

«Penser global, agir local» : nous sommes tous gagnants !

Familles à Energie Positive permet à chacun de se mobiliser de façon concrète, efficace et ludique pour

- **diminuer ses consommations,**
- **réduire ses émissions de CO₂**
- **gagner de l'argent en réduisant ses factures d'énergie !**

Par ailleurs, le défi se base sur le progrès global des concurrents : peu importe d'où l'on part, l'essentiel est de progresser ensemble. C'est la somme de tous les efforts qui fera la différence...

Tout au long du défi, un capitaine d'équipe en lien avec les espaces info énergie aura pour mission de vous apporter toujours plus de trucs et astuces pour progresser dans vos économies d'énergie.

Comment participer au défi ?

Il suffit de **rejoindre une équipe ou d'en former une** avec ses amis, ses voisins de quartier ou d'autres habitants de la commune. Puis, il ne reste plus qu'à contacter **les Espaces Info Energie d'Alsace pour s'inscrire** au numéro vert :



Plus d'informations : www.energievie.info

En partenariat et avec le soutien de :



Tennis Club

En 2013, le Tennis Club de Muespach-le-Haut réunit 88 membres (50 hommes et 38 femmes ; 45 adultes et 43 jeunes).

Si vous désirez pratiquer le tennis, en loisir ou en compétition, n'hésitez pas à nous contacter :

- par mail : tc-muespach-le-haut@laposte.net ;
- par téléphone : **03 69 12 43 45**
(Fabrice Bohrer – 10 rue de Ferrette) ;
- en visitant notre site internet : www.tennisinfos.com.

► La compétition :

Durant le printemps 2013, les résultats sportifs de nos équipes seniors ont été les suivants :

- équipe 1 masculine : 2^e en D1 départementale (ex aequo avec les premiers),
- équipe 2 masculine : 5^e en D2 départementale (maintien assuré),

- équipe 3 masculine : 4^e en D3 départementale,
- équipe féminine : 5^e en D3 départementale (maintien assuré).

► Une bonne surprise

La très belle surprise est venue au début de l'année sportive 2013 de notre équipe masculine +35 ans qui est devenue championne du Haut-Rhin de Division 4.

Après être sortie vainqueur d'une poule de 5, l'équipe composée tout au long de ce championnat de Gilles LESUEUR, Denis HELL, Vincent RANCE, Vincent PLOT, Brice FALLET et David HEMMERLIN permet à notre club de devenir pour la première fois de son histoire champion du Haut-Rhin. La marche était en revanche trop haute pour espérer décrocher le titre de champion d'Alsace, le TC MEINAU (club strasbourgeois) évoluant lors de cette finale un cran au dessus...



Ils sont champions du Haut-Rhin ! De gauche à droite : Brice FALLET, Vincent PLOT, Denis HELL, Gilles LESUEUR



Le 16 juillet, Monsieur le Maire et les adjoints remettent à Madame Madeleine SPINNHIRNY le traditionnel panier garni offert par la commune, pour son 85^e anniversaire.



Le 15 novembre, Madame Alice HAEFFLINGER recevait Monsieur le Maire et la délégation communale à l'occasion de son 85^e anniversaire.

Calendrier des manifestations 2014

5 janvier	Réception de Nouvel An
29 janvier	Don du sang à Muespach
8 février	Loto (Tennis Club)
16 mars	Tournoi pongiste (Club pongiste)
20 mars	Danses ukrainiennes (Enfants de Tchernobyl)
6 avril	Carpes frites (FC Muespach)
23 avril	Don du sang à Muespach-le-Haut
7 mai	Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945
25 mai	Fête de l'abeille « Lune de miel » (APIS)
1 ^{er} août	Don du sang à Muespach
6 septembre	Tartes flambées (Sapeurs pompiers)
21 septembre	Marche de la Solidarité (Terre des Hommes Alsace)
27 - 28 septembre	Exposition fruitière (Société des arboriculteurs)
15 octobre	Don du sang à Muespach-le-Haut
2 novembre	Carpes frites (FC Muespach)
16 novembre	Loto de Terre des Hommes Alsace (TDHA)
30 novembre	Spectacle de danse sportive (New York Dance Club)
7 décembre	Fête de Noël des Aînés

► Pas de marche populaire en 2014

Initialement prévue les 22 et 23 mars prochains, la marche populaire ne pourra se dérouler dans de bonnes conditions en 2014.

En effet, le 23 mars coïncide avec le 1^{er} tour des élections municipales. Bon nombre de bénévoles participant à l'organisation de cette manifestation sont investis localement (élus, conseillers municipaux, employé de mairie) aussi bien à Muespach-le-Haut qu'ailleurs.

Malgré notre volonté, aucune date de substitution proposée par la

Fédération française des sports populaires ne permet d'organiser notre marche populaire dans des conditions optimales. C'est pourquoi, nous préférons annuler la marche populaire 2014.

Comptant sur votre compréhension, nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous en mars 2015 (les dates restant à définir) pour notre 36^e marche populaire internationale.

*Pour l'Association Saint-Georges,
Fabrice BOHRER, Président*